

Conditions générales manifestations et portails («CG»); état septembre 2022

1. Champ d'application

Les conditions générales ci-après s'appliquent pour les participants de cours, de workshops, de forums, de webinaires, de séminaires, d'événements (en ligne), d'entretiens de conseil (p. ex. dans le cadre d'un salon), d'une formation (en ligne) ou d'autres manifestations («manifestation») organisés par Abacus Research SA («Abacus») ou une entreprise du groupe Abacus («organisateur»). Les présentes CG s'appliquent également en cas d'utilisation des portails Abacus («portail»), tel que le portail des partenaires (y compris base de connaissances, plate-forme Jira, AbaLicense, Mediahub, EducationHub, Brand Guidelines).

Les termes utilisés dans le texte sont neutres en matière de genre.

2. Inscription à une manifestation

L'inscription (par écrit, par courrier, en ligne, par téléphone) est obligatoire pour les participants. L'acceptation de l'inscription n'a lieu que par une confirmation de l'organisateur.

3. Désistement, changement, modifications et annulation

En cas d'empêchement, le participant pourra annuler son inscription par écrit (courrier, e-mail) et sans frais, au plus tard 15 jours avant le début de la manifestation. Le moment déterminant est la réception du désistement par l'organisateur. Les frais de participation déjà réglés seront remboursés. Il appartient au participant de prouver la notification de son désistement. En cas de désistement à court terme (y compris pour cause de maladie ou d'accident), les règles suivantes s'appliquent aux manifestations payantes:

Moment du désistement	Frais de désistement hors TVA
15 jours avant le début de la manifestation ou plus tôt	Sans frais
14 jours avant le début ou plus tard	50 % des frais
7 jours avant le début ou plus tard	100 % des frais
Absence non excusée	100 % des frais

Les frais pour le matériel de cours déjà fourni ne feront en aucun cas l'objet d'un remboursement. Le participant demeure redevable de ces frais même en cas de désistement.

La participation à seulement une partie d'une manifestation, quelle qu'en soit la raison (y c. maladie et accident), ne donnera en aucun cas droit au remboursement de frais.

Le participant pourra à tout moment annoncer son remplacement, dans la mesure où son remplaçant remplit les conditions pour participer à la manifestation (des exceptions peuvent s'appliquer pour les billets d'un salon). Le participant reste redevable vis-à-vis de l'organisateur des frais de participation tant que son remplaçant ne s'en sera pas acquitté lui-même.

Si le participant devait modifier son inscription pour reporter sa participation à une manifestation à une date ultérieure (14 jours avant le début de la manifestation ou plus tard), des frais de dossier de CHF 80.- hors TVA seront perçus.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme de la manifestation, de l'annuler au plus tard une semaine avant le début de celle-ci si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou pour d'autres motifs, ou d'en modifier la date ou le lieu. Une annulation à court terme (moins d'une semaine avant la manifestation) pour des raisons particulières demeure réservée.

En cas d'annulation, les frais de participation déjà versés sont remboursés. Toute autre prétention du participant en cas d'annulation ou de modification d'une manifestation est exclue.

4. Contenu des manifestations

Des conditions spécifiques doivent être remplies pour participer à certains cours. Si le participant ne satisfait pas aux conditions exigées, il ne pourra éventuellement pas atteindre les objectifs du cours. Cet état de fait relève de la responsabilité du participant.

Les séminaires d'entreprise personnalisés sont adaptés aux besoins spécifiques de l'entreprise, raison pour laquelle le programme et le lieu du cours ainsi que les autres conditions y relatives feront l'objet de contrats individuels.

5. Participation à un jeu-concours

L'organisateur peut, à sa discrétion, organiser des jeux-concours aux conditions suivantes:

La participation au jeu-concours est libre et il n'existe aucun droit d'y participer. Seules peuvent participer les personnes âgées de plus de 18 ans. En prenant part au jeu-concours, le participant certifie être majeur. Pour réclamer son gain, il doit être domicilié en Suisse. Il n'est possible de participer à un jeu-concours qu'à une seule reprise. Les collaborateurs de l'organisateur sont exclus des jeux-concours. Des conditions de participation supplémentaires, annoncées lors du jeu-concours, sont possibles.

Si la participation requiert le téléchargement d'une photographie/vidéo, le participant accepte sa publication, y compris celle de son nom et de la raison sociale de l'entreprise.

Les gagnants sont choisis de manière aléatoire ou selon les indications fournies par l'organisateur dans le jeu-concours concerné. Certains jeux-concours exigent la transmission de données (p. ex. raison sociale, nom, adresse, téléphone ou e-mail) à des tiers, comme des partenaires de distribution ou de solutions, aux fins de l'examen des conditions du jeu-concours, de l'organisation du jeu-concours ou de la remise ou du retrait du prix.

Si le gagnant n'est pas une entreprise, mais un collaborateur d'une entreprise, celui-ci est tenu de veiller à ce que son employeur donne son accord à la réception du prix.

Les gagnants seront avertis directement pendant la manifestation ou ultérieurement par e-mail. Ils seront informés sans garantie.

Si un gagnant ne devait pas se manifester dans les 2 semaines après qu'il a été averti, son droit au prix expirera.

Le droit au prix expire également s'il n'a pas été possible d'envoyer le gain dans le mois après la première notification, pour des raisons liées au gagnant.

Le prix sera envoyé au gagnant par courrier à l'adresse postale indiquée. La livraison aura lieu franco domicile en Suisse. Le lieu de la prestation demeure le siège de l'organisateur, malgré la prise en charge des frais d'expédition.

Le paiement du prix en espèces ou l'échange d'un prix ne sont pas possibles. L'organisateur décline toute responsabilité concernant le prix, dans la limite autorisée par la loi. Sa responsabilité ne pourra être engagée pour les défauts matériels et/ou juridiques d'un prix.

Le gagnant répond de tous les dommages causés par lui-même ou par ses collaborateurs dans le cadre de la réclamation du prix.

Le recours à la voie juridique est exclu.

6. Jeu «Catch Mister Time»

Tout participant au jeu «Catch Mister Time» qui indique ses coordonnées (p.ex. son adresse e-mail) peut participer au jeu-concours. Le gagnant est celui qui obtient le nombre de points le plus élevé au jeu. L'organisateur peut, à son entière discrétion, désigner d'autres gagnants, en fonction du nombre de gains ou des scores réalisés (p. ex. 2ème et 3ème rang). Il est possible de jouer plusieurs fois et une même adresse e-mail pourra être indiquée plusieurs fois. Toutefois, seul le meilleur score entraîne l'attribution d'un éventuel gain.

7. Cours pour partenaires

Pour les cours pour partenaires, le participant recevra par e-mail, après confirmation de l'inscription, le matériel de cours qui est protégé par des droits d'auteur.

Le participant pourra obtenir un lien lui permettant d'accéder à un environnement d'apprentissage (par ex. un mandant de démonstration), protégé par identifiant et mot de passe, qu'il pourra utiliser pour les exercices et l'examen relatifs au contenu du cours. Le participant est tenu d'utiliser la procédure d'authentification mise à disposition, de choisir un mot de passe fort, de traiter ses données de connexion de manière confidentielle et de ne pas les transmettre à des tiers. L'accès peut être mis à la disposition du participant pendant le cours et pour l'examen.

Conditions générales manifestations et portails («CG»); état septembre 2022

L'organisateur ne peut garantir un accès continu à l'environnement d'apprentissage. Des interruptions en raison de travaux de maintenance ou d'autres perturbations sont possibles. L'organisateur s'efforcera de réduire autant que possible les périodes d'inaccessibilité. Une sauvegarde des données sera automatiquement effectuée par l'organisateur. Les données mises à disposition dans l'environnement d'apprentissage de l'organisateur sont des données fictives. Le participant est également invité à utiliser des données fictives dans cet environnement d'apprentissage. Il est seul responsable des traitements de données qui y auront lieu.

L'organisateur a pleinement accès à l'environnement d'apprentissage afin de fournir une assistance aux participants et d'évaluer les examens. Toutes les données de l'environnement d'apprentissage seront par la suite supprimées et les droits d'accès révoqués.

Le participant recevra une confirmation de participation au cours, ainsi qu'un certificat s'il a passé l'examen (obligatoire) avec succès. L'examen se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique.

Un prestataire de services sera mandaté pour procéder à l'examen théorique. Le participant obtiendra un lien par e-mail, au moyen duquel il pourra s'inscrire pour l'examen en indiquant son adresse e-mail et le nom de l'entreprise pour laquelle il travaille. Après l'examen théorique, l'organisateur en recevra l'analyse et pourra le noter en tenant compte des résultats de l'examen pratique. Le participant recevra les résultats de l'examen par e-mail.

L'organisateur se réserve le droit de publier les participants ayant obtenu un certificat en mentionnant leur nom, leur entreprise et en publiant éventuellement une photo et un logo d'entreprise (p. ex. sur le site internet, sur un flyer, dans des articles du magazine clients de l'organisateur, dans des présentations d'entreprise dans les médias sociaux, sur les portails d'Abacus, etc.).

8. Programme de certification d'Abacus

Pour obtenir un certificat en tant que participant au programme de certification d'Abacus, il faut suivre les cours prescrits pour le certificat et mener à bien un projet de certification (auprès du client du partenaire). Selon le type de certificat, d'autres conditions (telles qu'un examen) doivent être remplies. Le cas échéant, un renouvellement du certificat peut être nécessaire et sera soumis à certaines conditions. Une enquête auprès du client est nécessaire pour la validation d'un projet de certification. Le partenaire veille à ce que l'organisateur puisse réaliser cette enquête. En règle générale, celle-ci se fait par téléphone ou par e-mail au moyen d'un questionnaire.

Pour qu'un partenaire soit considéré comme «certifié» pour un certificat donné, au moins deux de ses collaborateurs doivent disposer de ce certificat. Le certificat «certifié» est valable pendant l'année civile au cours de laquelle il a été acquis et il est automatiquement prolongé si le partenaire remplit les conditions à la fin de l'année civile. Si un collaborateur certifié quitte le partenaire, celui-ci dispose d'une année pour remplir à nouveau les conditions et reste considéré comme «certifié» pour l'année concernée.

L'organisateur est autorisé à publier le nom et l'entreprise des collaborateurs ou des partenaires ayant obtenu leur certification, avec éventuellement une photo et un logo d'entreprise (p. ex. sur le site internet, sur un flyer, dans des articles du magazine clients de l'organisateur, dans des présentations d'entreprise sur les réseaux sociaux, sur le portail des partenaires etc.). L'organisateur se réserve le droit de supprimer à tout moment ces publications sans en indiquer le motif. Les détails du programme de certification d'Abacus figurent dans des documents séparés qui devront être respectés en cas de participation.

9. Inscription aux portails

L'utilisation des portails et de leurs services nécessite l'ouverture d'un compte d'utilisateur pour l'organisation («détenteur»). Dans ce cadre, Abacus reçoit les données pertinentes des utilisateurs (telles que l'adresse e-mail, le prénom et le nom) et de l'organisation (par ex. adresse e-mail, nom, raison sociale, inscription au registre du commerce, forme juridique, adresse). Aux fins de l'ouverture du compte, un utilisateur disposant de certains droits est créé. Celui-ci reçoit par e-mail une confirmation avec lien d'accès, un accès aux CG ainsi qu'une déclaration sur la protection des données pour s'inscrire au compte d'utilisateur. Pour établir des rapports d'utilisation pour l'organisation, la personne qui procède à l'inscription doit disposer des pouvoirs à cet effet par l'organisation. Si tel n'est pas le cas, il est interdit d'accéder

aux portails. En se connectant, la personne qui procède à l'inscription accepte les CG, ce qui fait naître la présomption qu'elle dispose des pouvoirs nécessaires.

10. Détenteur et utilisateur autorisé, gestion de compte

Le détenteur est responsable de l'utilisation du compte et des portails, ainsi que de l'activation et de l'utilisation des services.

Le compte permet de gérer tous les portails et services disponibles, d'enregistrer de nouveaux utilisateurs autorisés («utilisateurs») avec des droits différents, de limiter l'accès et les droits, d'attribuer des rôles et d'utiliser d'autres fonctionnalités.

Après leur saisie, les utilisateurs peuvent se connecter via un processus de connexion sécurisé.

Il est possible de saisir, de modifier et d'effacer des données dans le compte d'utilisateur. Le détenteur et les utilisateurs sont tenus de fournir des informations exactes et à jour, et de procéder sans délai aux modifications nécessaires. Cette obligation concerne notamment les circonstances suivantes: modifications des utilisateurs, de la raison sociale, des coordonnées ainsi que de toute autre circonstance de fait ou juridique susceptible d'avoir une influence significative sur les rapports d'utilisation avec Abacus.

Les collaborateurs qui quittent l'organisation doivent être supprimés immédiatement.

Abacus se réserve le droit d'exiger des preuves de l'exactitude de ces informations ou d'effectuer elle-même des vérifications.

11. Étendue de l'utilisation des portails et des services

Les portails et leurs services sont gratuits dans une certaine étendue d'utilisation, et certains services sont payants.

Les fonctionnalités des portails et services ainsi que l'étendue de leur utilisation sont indiquées sur le portail, le compte et le service concernés. Le détenteur connaît les portails et les services ainsi que leurs fonctionnalités et les reconnaît comme étant convenables, conformes à leur destination et aptes à l'usage prévu par le contrat.

Il n'existe aucun droit à des mises à jour continues ou à des extensions de fonctions des portails ou de leurs services. Abacus s'efforce cependant toujours d'améliorer et de développer les portails et les services. Abacus peut à tout moment, sans indication de motifs, proposer de nouveaux portails et services, ajouter de nouvelles fonctionnalités ou modifier ou supprimer ceux qui existent déjà. Il n'en résulte aucune prétention ni aucun droit du détenteur ou de ses utilisateurs.

Les portails et services sont exploités et mis à la disposition de tous les détenteurs et utilisateurs dans la même version (*release*) et sont introduits simultanément pour tous.

Le détenteur ne peut utiliser les portails et les services que personnellement et avec ses utilisateurs. Les portails et services peuvent être utilisés par télécommunication (internet) au moyen d'un navigateur ou d'applications compatibles et d'applications mobiles.

Il incombe au détenteur de vérifier si les portails et les services satisfont à ses exigences. Abacus ne garantit pas que les portails ou services correspondent à de telles exigences.

12. Obligations du détenteur et de ses utilisateurs

Le détenteur s'engage à respecter strictement ses obligations selon les présentes CG et à s'assurer, par des mesures appropriées, que ses utilisateurs les respectent également, le cas échéant. Il est responsable de leur comportement dans le cadre des rapports d'utilisation et libère Abacus de toute prétention de tiers fondée sur une utilisation contraire au contrat ou illicite du compte, des portails ou des services. Dans un tel cas, Abacus se réserve le droit de faire valoir des prétentions en dommages-intérêts ou d'autres prétentions.

Le détenteur et ses utilisateurs ont notamment les obligations suivantes:

Ils veillent à ce que la connexion/la bande passante et les autres conditions techniques soient suffisantes pour permettre l'utilisation des portails et des services dans le cadre de l'étendue d'utilisation choisie. L'offre de leurs opérateurs réseaux (fournisseurs de télécommunication, provider) ainsi que le matériel et les logiciels nécessaires à l'utilisation des portails et des services relèvent de leur responsabilité.

Ils s'engagent à protéger leurs systèmes contre les abus conformément à l'état actuel de la technique et à réduire le risque d'accès non autorisés grâce à la mise en œuvre de dispositifs de sécurité appropriés (p. ex.

Conditions générales manifestations et portails («CG»); état septembre 2022

utilisation d'un programme antivirus à jour, d'un pare-feu, d'un filtre de spam) et veillent à une protection suffisante des accès.

Ils sont tenus d'annoncer sans délai toute perturbation de l'utilisation et de fournir, si possible, l'assistance nécessaire pour y remédier.

Ils veillent à utiliser des mots de passe forts et la solution d'authentification prescrite par Abacus.

Les données d'accès doivent être modifiées immédiatement s'il y a lieu de supposer que des tiers non autorisés ont eu connaissance de celles-ci.

En cas de soupçon d'utilisation abusive d'un portail ou d'un service, Abacus doit être immédiatement informée afin qu'un blocage puisse être exécuté. La communication peut être faite aux coordonnées indiquées sur le site internet d'Abacus.

Le détenteur est seul responsable du contenu des données que lui-même et ses utilisateurs ont saisies ou produites sur les portails et les services.

Lors de l'utilisation des services, aucune donnée ou information contraire aux présentes CG, au droit en vigueur ou aux bonnes mœurs ne doit être enregistrée ou traitée sur le compte ou les portails. Les dispositions légales pertinentes, en particulier celles relatives à la protection des données et au droit de la propriété intellectuelle, doivent toujours être respectées.

Abacus n'est pas tenue de vérifier si les contenus sont conformes à la loi ou aux bonnes mœurs, mais se réserve le droit de les consulter, de les modifier ou de les effacer en tout temps, le cas échéant sans communication au détenteur, en cas de soupçon de contenu illicite ou contraire aux mœurs. En cas de décision administrative ou judiciaire, Abacus est tenue de remettre ou de donner accès à ces contenus.

Le détenteur décide, sous sa propre responsabilité, quels contenus il traite et enregistre sur le compte, les portails et lors de l'utilisation des services, et si la sécurité des données offerte par Abacus est suffisante pour ses contenus.

Le détenteur ne permettra à aucun tiers non autorisé, ni à titre onéreux, ni à titre gratuit, d'utiliser les portails ou leurs contenus et services.

Abacus a le droit de consigner l'utilisation des offres sur les portails tels que le service utilisé, la date et la durée de l'utilisation ainsi que l'identification de l'utilisateur au moyen de son identifiant, de les utiliser à des fins de facturation et d'analyse et de les transmettre à des partenaires de distribution ou de solution. Ainsi, Abacus peut évaluer et améliorer en permanence l'utilisation d'une offre ainsi que vérifier et prouver l'exécution des obligations contractuelles.

Pour les portails, il est possible de déterminer qui se connecte, quels services (comme les vidéos) sont utilisés et combien de temps un utilisateur utilise le service. Le détenteur peut ensuite être informé du fait que l'offre a été utilisée, de la manière dont elle a été utilisée et, le cas échéant, de la manière dont elle devrait être utilisée. Le détenteur veillera à informer à l'avance ses utilisateurs de ces traitements de données.

13. Disponibilité des portails et assistance

Abacus met tout en œuvre pour atteindre une disponibilité dans le temps aussi élevée que possible des portails et services en usant à cet effet de la diligence usuelle en affaires.

Les interruptions ou restrictions de disponibilité dues aux événements suivants ne sont notamment pas incluses dans l'objectif de disponibilité : les nécessités techniques, l'identification ou l'élimination de risques de sécurité, anomalies dans le comportement d'accès, le sabotage ou les dysfonctionnements, la maintenance (d'urgence) (planifiée et non planifiée), les temps de panne, les corrections de programmes, les éventuelles mises à jour des logiciels, les restrictions dues à d'autres systèmes, les décisions administratives ou judiciaires, les actions et omissions du détenteur et de ses utilisateurs, les épidémies, pandémies ou autres cas de force majeure, les interruptions causées par des fournisseurs de serveurs ou des partenaires d'hébergement, la défense contre des attaques de pirates informatiques, de hackers, de virus ou contre d'autres événements liés à des logiciels malveillants, les violations de la sécurité des données ou la prévention d'autres risques.

Dans les cas énumérés ci-dessus, Abacus est en droit de restreindre ou d'interrompre en tout temps pour la durée requise, l'accès aux portails et services et, si nécessaire, sans préavis, sans qu'il en résulte de prétentions (telles que réduction de prix, remboursement des rémunérations versées, dommages-intérêts) ou d'autres droits pour le détenteur ou ses utilisateurs, sous réserve de prétentions fondées sur des dispo-

sitions légales impératives en matière responsabilité. Dans la mesure du possible, ces interruptions ou restrictions seront communiquées au détenteur le plus rapidement possible.

Abacus met tout en œuvre pour remédier aux interruptions et aux restrictions dans les meilleurs délais et s'efforce de les faire durer le moins longtemps possible et de les effectuer à des heures appropriées.

En cas de questions sur les conditions techniques, les fonctionnalités des portails et des services ou en cas de perturbation de leur utilisation, il est possible de contacter Abacus. Abacus se réserve le droit d'exiger des frais d'assistance conformément à ses tarifs en vigueur.

14. Abus, violations du contrat

Abacus peut surveiller l'utilisation des portails et des services et se protéger contre toute utilisation contraire au contrat ou illicite. En cas de soupçon de violation d'obligations contractuelles ou légales, d'enregistrement de contenus contraires à la loi ou aux mœurs ou d'autre utilisation abusive par le détenteur ou ses utilisateurs, Abacus est autorisée à restreindre ou à bloquer sans délai l'accès aux portails et aux services et à effacer des contenus. D'éventuels droits et prétentions d'Abacus plus étendus demeurent réservés. Dans un tel cas, le détenteur ne disposera d'aucun droit (tel que réduction de prix, remboursement des frais déjà payés, dommages et intérêts) à l'encontre d'Abacus.

Le simple fait de bloquer l'accès ne constitue pas une résiliation des rapports d'utilisation. Abacus peut restituer l'accès au détenteur s'il a cessé l'utilisation illicite ou contraire au contrat.

15. Droits d'utilisation, droits de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les portails, les services (y compris le logiciel utilisé à cet effet), sur les contenus, documents, textes, images, photos, vidéos, logos ou autres informations d'Abacus, y compris ses sites internet, appartiennent exclusivement à Abacus ou aux titulaires de droits désignés. Toute utilisation plus étendue des droits de propriété intellectuelle que celle indiquée pour le service concerné requiert le consentement écrit préalable du titulaire des droits concernés. L'ensemble de la documentation d'Abacus rendue accessible dans le cadre des rapports d'utilisation est considérée comme propriété intellectuelle d'Abacus.

L'intégralité du matériel (sous forme numérique, papier ou autre) est protégée par des droits d'auteur, indépendamment du fait que le participant ou l'utilisateur l'ait reçu ou utilisé dans le cadre d'une manifestation, lors de l'utilisation d'un portail ou par tout autre moyen. En particulier, le droit de reproduire, de présenter, de diffuser, de traiter, de traduire, de transférer ou d'enregistrer tout ou partie du matériel par tout moyen (graphique, technique, électronique et/ou numérique, y compris photocopie et téléchargement) appartient exclusivement au titulaire des droits.

Les indications relatives au droit d'auteur figurant sur le matériel doivent être respectées et ne doivent pas être supprimées (p. ex. filigrane sur le matériel de cours). Abacus se réserve le droit d'attribuer aux documents téléchargés l'adresse IP de l'appareil depuis lequel est effectué le téléchargement afin de pouvoir repérer d'éventuelles infractions.

Le matériel ne peut être utilisé que pour l'usage personnel de la personne inscrite. Tout enregistrement d'une manifestation ou d'une offre sur un portail (son, image, vidéo), sous quelque forme que ce soit, est strictement interdit. Toute utilisation du matériel qui dépasse celle qui est prévue dans l'offre ou dans une situation qui n'est pas autorisée par la loi, notamment toute utilisation commerciale, requiert l'accord préalable écrit du titulaire des droits.

En cas de violation de ces dispositions, une peine conventionnelle de CHF 1'000.- par pièce de matériel sera due. Cette peine conventionnelle n'est pas imputée sur une éventuelle prétention en dommages-intérêts. Il incombera au participant, respectivement au détenteur, d'apporter la preuve qu'aucune faute ou dommage ne lui est imputable. Abacus accorde au détenteur et à ses utilisateurs, pour leur propre usage, un droit d'utilisation personnel, non exclusif, intransmissible, incessible, simple, limité dans le temps et dans l'espace, sur les logiciels utilisés pendant la durée des rapports d'utilisation. Cela signifie que seul le détenteur et ses utilisateurs peuvent les utiliser.

Il est interdit au détenteur et aux utilisateurs de faire des logiciels concernés un autre usage que celui qui est autorisé par Abacus dans les présentes ou de les accessibles à des tiers non autorisés, sous quelque

Conditions générales manifestations et portails («CG»); état septembre 2022

forme que ce soit, de les leur mettre à disposition, de les leur louer, de les mettre à la disposition d'un tiers non autorisé pour son usage unique ou un usage commun, d'accorder des sous-licences sur ces logiciels, de les transférer ou de les exploiter de toute autre manière sans le consentement écrit d'Abacus.

Le détenteur ne peut pas contourner la limitation de l'étendue des droits accordés par Abacus sur les logiciels utilisés en y intégrant des composants de programme propres. Il n'est notamment pas autorisé à augmenter le nombre d'utilisateurs en programmant sa propre interface utilisateur. Les utilisateurs qui saisissent ou visionnent des données traitées par le biais d'interfaces au moyen d'une interface extérieure sont inclus dans l'étendue de l'utilisation.

Les dispositions contractuelles et de licence des logiciels et services de fournisseurs tiers s'appliqueront.

Le détenteur informe immédiatement Abacus par écrit si des tiers font valoir contre lui des droits de propriété intellectuelle (p. ex. droits d'auteur ou de brevet) en raison de l'utilisation des portails ou des services. Il n'entreprend aucune démarche juridique sans l'autorisation d'Abacus, et ne peut reconnaître aucune prétention de tiers sans l'autorisation d'Abacus. Abacus met en œuvre à ses frais tous les moyens de défense nécessaires, tels que la défense face aux prétentions de tiers, dans la mesure où celles-ci ne reposent pas sur un comportement fautif du détenteur ou de ses utilisateurs (p. ex. en cas d'utilisation contraire au contrat des portails ou services).

16. Frais

Manifestations:

Certaines manifestations impliquent le paiement de frais de participation. Les manifestations payantes sont généralement soumises à la TVA.

Les frais de participation couvrent la planification, la conception, l'organisation et le déroulement d'une manifestation. Des détails à ce sujet figurent dans la description de la manifestation concernée.

Des frais supplémentaires sont possibles pour les autres prestations de l'organisateur (comme le matériel de cours).

Les frais tels que frais d'hôtel, de stationnement, de restauration sont à la charge du participant et ne sont pas compris dans les frais de participation.

La facturation des frais a lieu avant l'organisation de la manifestation. En cas de retard de paiement, l'organisateur est en droit d'exclure le participant de la manifestation. Les prétentions plus étendues de l'organisateur ainsi que des modifications de prix de sa part sont expressément réservées.

Les manifestations gratuites peuvent être annulées en tout temps, sans qu'il en résulte de droits ou de prétentions pour le participant.

Portails et services:

En cas d'utilisation d'un service payant, le détenteur doit à Abacus les frais y relatifs conformément aux tarifs en vigueur. Les modifications de prix sont expressément réservées. Pour un mois déjà en cours ou en cas de début en cours d'année, les frais inhérents seront facturés entièrement ou au pro rata temporis, selon le service. Le montant des frais dépend du nombre d'utilisateurs et du service concerné. Le nombre maximal d'utilisateurs annoncés au cours de l'année civile est déterminant.

L'utilisation de certains services payants est soumise aux règles suivantes:

L'offre de services sur le portail n'est pas contraignante et vaut comme une invitation à présenter une offre. L'utilisateur peut mettre un service dans le panier sans engagement en cliquant sur le service souhaité. Il peut consulter en tout temps le contenu du panier et supprimer les services qui y figurent. Pour commander les services de manière contraignante et payante, cliquer sur le bouton «commande payante» après avoir accepté les CG. Dès réception de la commande contraignante, un e-mail de confirmation est envoyé. Le contrat relatif aux services payants commandés est conclu dès la réception de cet e-mail de confirmation.

L'utilisation d'un service payant peut nécessiter l'enregistrement d'une carte de paiement valable. Dans certains cas, le mode de paiement peut présenter des particularités.

Abacus peut recourir aux services d'un fournisseur de services de paiement pour que les paiements puissent être effectués en toute sécurité. Les données d'identification nécessaires à un paiement sont saisies dans l'environnement sécurisé du fournisseur de services de paiement et transmises par internet avec le cryptage standard pour les

transactions financières. Les conditions générales du fournisseur de services de paiement s'appliquent.

L'utilisateur peut enregistrer les données de sa carte de paiement en tant que moyen de paiement standard auprès du fournisseur de services de paiement, de sorte que lors de futures opérations de paiement, le paiement puisse être effectué sans nouvelle saisie de ces informations (procédure «card on file»). L'utilisateur a la possibilité de mettre fin à cette procédure à tout moment en modifiant le moyen de paiement.

Par la présente, l'utilisateur autorise expressément Abacus ou l'entreprise responsable du paiement à recouvrer les créances échues au titre de la présente relation contractuelle au moyen de sa carte de paiement enregistrée, lorsque ce mode de paiement a été choisi.

L'étendue d'utilisation des portails et services proposée par Abacus correspond à une utilisation normale. Une utilisation supérieure à la moyenne par le détenteur ou ses utilisateurs peut être facturée en sus.

Une facture par détenteur est établie pour les services payants. Les services supplémentaires fournis par des prestataires tiers sont facturés directement par ceux-ci.

Pour l'utilisation d'un portail, la facturation a lieu en règle générale une fois par année, au cours du premier semestre de l'année civile, directement auprès du détenteur.

Généralités:

Le montant est payable net, plus TVA légale en francs suisses, dans les 30 jours à compter de la date de la facture, sauf indication contraire sur la facture. Si la facture n'est pas contestée dans un délai raisonnable, les prestations fournies ainsi que la facture sont réputées acceptées. Si le détenteur se trouve en demeure de paiement, Abacus est autorisée à restreindre avec effet immédiat l'utilisation des portails et des services sans fixer de délai supplémentaire, à en bloquer l'accès et à mettre fin aux rapports d'utilisation.

En cas de restriction ou de blocage d'accès, le détenteur ne sera pas en droit de faire usage des portails ou des services; il demeurera toutefois tenu de verser les rémunérations exigibles.

En cas de demeure de paiement, Abacus est en droit de facturer des intérêts moratoires sur les arriérés de paiement ainsi que d'autres frais (tels que frais de traitement, frais de rappel, mesures exécutoires). Les frais de rappel s'élevaient à CHF 50.00 par rappel.

En cas de demeure de paiement, Abacus peut en tout temps charger des tiers du recouvrement des créances concernées, aux frais du détenteur.

À la fin des rapports d'utilisation, toutes les créances en cours deviennent exigibles. La possibilité pour Abacus d'invoquer d'éventuels dommages supplémentaires causés par le retard demeure réservée.

Après paiement intégral des créances impayées, Abacus peut rétablir l'accès aux portails et services.

En cas d'obligation d'Abacus de fournir ses propres prestations avant d'avoir reçu la contre-prestation correspondante, des renseignements sur la solvabilité peuvent être obtenus auprès de tiers, par exemple d'une agence de renseignements économiques, et des données relatives au comportement en matière de paiement peuvent être transmises à ces tiers, ceci dans le but de sauvegarder les intérêts légitimes d'Abacus.

17. Garantie, responsabilité, force majeure

Manifestations:

L'organisateur garantit au participant la bonne et fidèle exécution d'une manifestation payante. Il ne lui garantit pas la réussite d'une manifestation ou le succès à l'examen passé.

Il est de la responsabilité personnelle du participant de prévoir une assurance suffisante. L'utilisation des installations et des locaux est au risque du participant.

Portails et services:

Abacus offre à l'utilisateur une exécution fidèle et diligente des services conformément aux présentes CG. Une garantie pour l'utilisation des portails et des services (y compris les logiciels utilisés, etc.) est exclue dans la mesure autorisée par la loi. Abacus met à disposition l'infrastructure nécessaire aux portails et aux services utilisés. Ceux-ci sont mis à disposition «en l'état».

Abacus ne garantit pas, d'une manière générale ou à un moment donné, une utilisation ininterrompue ou sans perturbations des portails et des services.

Les services fournis gratuitement sont fournis sans droits à l'exécution ou de garantie. Abacus est en droit de suspendre et de modifier les

Conditions générales manifestations et portails («CG»); état septembre 2022

services fournis, ou de n'offrir plus que contre paiement les services fournis gratuitement. Dans un tel cas, Abacus informera le détenteur en temps utile.

Les informations figurant sur les sites internet d'Abacus ou toute autre déclaration d'Abacus à des fins publicitaires ne constituent pas des indications concernant une qualité spécifique, ni des assurances ou des garanties concernant les portails ou services.

L'organisateur ne fournit aucune garantie quant à l'exactitude du contenu du matériel mis à disposition et décline toute responsabilité à cet égard, dans la limite autorisée par la loi.

Toute responsabilité pour les dommages subis par le participant lors de manifestations ou par le détenteur ou l'utilisateur lors de l'utilisation des portails ou des services est exclue, dans la mesure autorisée par la loi; cette exclusion de responsabilité s'applique également aux tiers mandatés.

En cas de force majeure ou d'autres circonstances ou événements qui limiteraient considérablement la fourniture des prestations ou qui l'empêcheraient, l'organisateur sera en droit de reporter la fourniture des prestations pour la durée d'un tel événement ou de ses conséquences ou de se libérer de ses obligations, à son gré. Le participant, le détenteur ou l'utilisateur n'ont aucune prétention en dommages-intérêts ou autre contre l'organisateur ou Abacus.

18. Concept de protection

Les manifestations sont organisées de sorte à protéger tous les participants et, dans la mesure appropriée, dans le strict respect des directives de l'OFSP en vigueur au moment de la manifestation et du plan de protection de l'organisateur. Si nécessaire, le plan de protection et, le cas échéant, les mises à jour les plus récentes seront communiqués par l'OFSP avant chaque manifestation. En s'inscrivant ou en participant à une manifestation, le participant accepte de respecter les prescriptions actuelles de l'OFSP ainsi que le plan de protection. L'organisateur a le droit de contrôler le respect des prescriptions et, en cas de non-respect, d'exclure et de renvoyer des participants de la manifestation. Le plan de protection et les éventuelles modifications des prescriptions seront communiqués avant la manifestation.

19. Protection de données et démarche publicitaire

Les dispositions pertinentes de la législation sur la protection des données doivent être respectées. En particulier, les données personnelles nécessaires dans le cadre de la participation à une manifestation ou de l'utilisation d'un portail sont traitées de manière confidentielle, protégées et utilisées exclusivement aux fins prévues.

Abacus peut en tout temps faire appel à des tiers pour exécuter ses obligations conformément au contrat. Ces tiers sont choisis avec soin et mandatés par Abacus. Si ces tiers sont des sous-traitants, ils ne reçoivent des données que dans la mesure nécessaire à la réalisation du mandat de sous-traitance convenu dans le cas concret. Les traitements de données par des sous-traitants peuvent être réalisés en Suisse ou dans un État membre de l'UE ou de l'EEE, un niveau adéquat de protection des données étant ainsi garanti. Pour les données traitées en dehors de ces États, Abacus prévoit des garanties appropriées telles que la conclusion de clauses types de protection des données ou l'obtention d'un consentement pour un transfert de données à l'étranger. Sur demande, des renseignements sont fournis sur les prestataires mandatés.

Pour certains services, un échange d'informations peut avoir lieu avec ou entre les systèmes d'un fournisseur tiers. A cet effet, les parties impliquées sont expressément autorisées à accéder, échanger des données entre les systèmes respectifs et traiter les contenus. Dans ce cadre, des données à caractère personnel et des données de transactions peuvent être transmises et traitées aux fins de l'utilisation des portails ou services, un transfert de données dans un État tiers pouvant également avoir lieu. L'utilisateur y consent expressément par la présente.

Les données mises à disposition par le participant, le détenteur ou l'utilisateur sont enregistrées et traitées aux fins de la participation à une manifestation ou de l'utilisation d'un portail et, le cas échéant, transmises à des prestataires mandatés ou à des tiers tels que des partenaires de distribution ou de solutions.

En cas de participation à une manifestation ou d'utilisation d'un portail, certaines données, telles que l'adresse e-mail, le nom ou l'entreprise du

participant ou de l'utilisateur, sont nécessaires aux fins de l'organisation de la manifestation ou de l'utilisation du portail ou du service.

Lors d'une manifestation, il est possible que des données du participant (telles que son nom ou son adresse e-mail) soient traitées en dehors de la Suisse et que des photos et des enregistrements sonores et vidéo soient réalisés, sur lesquels il pourrait être possible d'entendre ou de voir le participant.

Les participants à une manifestation ou l'utilisateur d'un portail peuvent recevoir par e-mail ou par courrier des informations sur des manifestations, produits contractuels ou services similaires de l'organisateur, ainsi que des sondages sur la manifestation ou les produits dont il a été question lors de la manifestation ou des articles publicitaires. Ils peuvent également être contactés par téléphone. Dans ces cas, il existe un intérêt légitime à la prise de contact avec le participant ou l'utilisateur à titre publicitaire. Il est possible de s'opposer en tout temps à un contact publicitaire, en utilisant le lien de désinscription figurant dans l'e-mail ou par un message adressé directement à l'organisateur ou à Abacus.

Si, lors d'un enregistrement ou d'une inscription, un consentement a été donné pour la réception d'une newsletter (individuelle), l'inscription est effectuée au moyen d'un procédé de double vérification (double-opt-in). Cela signifie qu'après communication de son adresse e-mail, le destinataire recevra un e-mail de confirmation contenant un lien. Ce n'est qu'après avoir confirmé son adresse e-mail via le lien qu'il recevra des informations sur des manifestations actuelles, des produits contractuels, des offres, des services ou d'autres informations. Une newsletter personnalisée est conçue en fonction des intérêts spécifiques du destinataire en analysant son comportement en matière de clics, et reliée aux autres données du destinataire. Dans le cadre du portail des partenaires, l'utilisateur a la possibilité de s'inscrire et de s'abonner directement à certaines newsletters dans différents domaines thématiques. Des données de contact pourront être transmises à une entreprise du groupe Abacus en Suisse ou en Allemagne, ainsi qu'à des partenaires de distribution ou de solutions. La communication publicitaire a lieu dans le cadre des prescriptions légales.

Si un consentement a été donné pour une démarche publicitaire (p. ex. par newsletter) ainsi que pour la transmission des données à une entreprise du groupe Abacus ou un partenaire de distribution/de solutions, ces données pourront être utilisées par la personne autorisée dans le cadre des démarches publicitaires correspondantes.

Il est possible de révoquer en tout temps le consentement donné en utilisant les coordonnées figurant dans l'impression du site internet ou le lien de désinscription figurant dans une newsletter. Ensuite, le destinataire sera supprimé de l'envoi de la newsletter. Un traitement ultérieur des données reste possible, dans la mesure où il est toujours autorisé ou permis par la loi.

Un prestataire de services pourra être mandaté pour l'envoi ou le traitement de la newsletter. Des données pourront alors lui être transmises.

Des données sont enregistrées à l'intérieur des portails à des fins d'analyse web. Lors de cet accès, certaines données (telles que l'adresse IP, la date, l'heure, la demande de navigateur, les informations sur l'appareil utilisé, y compris le système d'exploitation et le navigateur) sont enregistrées dans des fichiers journaliers. Ces données sont évaluées à l'aide d'outils d'analyse web afin d'améliorer continuellement l'offre sur les portails. La solution logicielle Matomo, exploitée et enregistrée par le titulaire du site internet, peut être utilisée par défaut pour l'analyse web non personnelle afin que ces données restent en Suisse. Les données ainsi obtenues sont utilisées pour l'analyse web et le suivi de l'utilisation des services.

De plus amples informations sur la protection des données figurent dans la déclaration sur la protection des données. La version en vigueur publiée fait foi.

Les informations désignées comme «internes» ou «confidentielles» ou reconnaissables comme confidentielles en raison des circonstances doivent être traitées en conséquence et ne peuvent être partagées qu'avec les destinataires prévus à cet effet. Les informations désignées comme «secrètes» par Abacus ou reconnaissables comme telles en raison des circonstances doivent être traitées comme des secrets commerciaux et d'affaires et tenues secrètes. Le destinataire n'utilisera ces informations qu'aux fins prévues et non à ses propres fins, et ne les transmettra pas, ne les cédera pas et ne les rendra pas accessibles à des tiers non autorisés. Si une transmission est malgré tout souhaitée, il en discutera au préalable avec Abacus et, le cas échéant, demandera son consentement.

Conditions générales manifestations et portails («CG»); état septembre 2022

20. Photos et enregistrements vidéo

Pendant une manifestation, l'organisateur se réserve le droit de prendre des photos ou de tourner des vidéos, sur lesquelles des participants pourront éventuellement apparaître. Ces photos et vidéos seront exclusivement utilisées pour les propres besoins de l'organisateur (par exemple, dans le cadre d'une série de conférences ou de formations, de webinaires, d'événements (en ligne), pour les sites web de l'entreprise, les flyers, les articles dans le magazine clients, les présentations d'entreprise (notamment sur les réseaux sociaux), sur les portails, les newsletters, les informations par e-mail), ainsi que pour couvrir la manifestation, la documenter ou la rediffuser. Le participant pourra à tout moment s'opposer à l'utilisation de ces photos et vidéos. Si son consentement devait être nécessaire pour leur utilisation, celui-ci devra être obtenu. Le participant dispose de son droit légal de révocation et d'opposition. Des informations plus détaillées à ce sujet sont décrites dans la déclaration de confidentialité.

Lors de la participation à une manifestation en ligne, le micro des participants sera mis au mode "silencieux" et les participants ne sont pas dans l'obligation d'activer leur caméra pour diffuser des images d'eux-mêmes. Une activation sonore et/ou vidéo a lieu avec le consentement du participant après validation des fonctionnalités correspondantes. Aucun enregistrement sonore ou vidéo ne sera supprimé par la suite. Si le participant ne souhaite pas être enregistré, il devra désactiver ses fonctions audio et vidéo pendant toute la durée de la manifestation. L'envoi de questions au modérateur de la manifestation via la fonction de chat restera possible. Dans la mesure du possible, le modérateur y répondra pendant la manifestation ou individuellement grâce à la fonction de chat.

21. Sécurité des données

Les portails et les services sont utilisés sur internet et donc au travers d'un réseau ouvert et accessible à tous. Des mécanismes de cryptage correspondant à l'état actuel de la technique sont utilisés pour la transmission des données. Il n'est pas totalement exclu que les données transmises puissent tout de même être consultées par des personnes non autorisées. Des données peuvent être transmises sans contrôle au-delà des frontières, même si l'expéditeur et le destinataire des données se trouvent en Suisse.

Abacus met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées, qui sont adaptées notamment à l'état actuel de la technique, à la nature et à l'étendue du traitement des données, ainsi qu'aux risques potentiels liés à leur utilisation. Cela implique l'utilisation de mesures de sécurité telles que des pare-feux ou des programmes antivirus afin de protéger les données. Dans la mesure du possible, toutes les communications effectuées par le biais d'Abacus ne sont effectuées que par des canaux de communication protégés. Abacus peut effectuer, à intervalles réguliers, des contrôles concernant les menaces potentielles à la sécurité des données.

22. Durée et fin

Les rapports d'utilisation des portails entrent en vigueur dès l'acceptation des CG et dès la connexion et sont conclus pour une durée indéterminée.

Le compte d'utilisateur pour les portails et les utilisateurs correspondants peuvent être supprimés en tout temps par Abacus ou par le détenteur. La suppression est effectuée par une notification adressée par le détenteur ou au détenteur. Dans ce cas, tous les droits d'utilisation des utilisateurs et/ou du détenteur sur les portails et services prennent également fin.

La fin des rapports d'utilisation ne donne au détenteur aucun droit au remboursement d'une rémunération déjà versée. En cas de fin des rapports d'utilisation en cours d'année civile, les frais ne sont pas réduits, de même qu'en cas de sortie d'un utilisateur en cours d'année.

Les deux parties se réservent chacune le droit de résilier le contrat avec effet immédiat pour justes motifs. Est notamment considéré comme un juste motif le soupçon fondé d'utilisation abusive des portails ou des services, toute violation des dispositions contractuelles existantes par le détenteur ou ses utilisateurs, ainsi que toute insolvabilité, ouverture d'une procédure de faillite ou requête de sursis concordataire de l'autre partie.

Au moment de la fin des rapports d'utilisation, Abacus bloque l'accès aux portails, met fin à l'utilisation des services et interrompt la commu-

nication vers les applications de tiers. Les services qui peuvent être désactivés individuellement sont immédiatement bloqués.

Le détenteur est responsable de la planification de la fin de l'utilisation. Le cas échéant, il sauvegarde ses fichiers de données sous sa propre responsabilité suffisamment tôt et efface les données correspondantes, ou autorise Abacus à les effacer au terme des rapports d'utilisation. Un accès aux données du détenteur, p. ex. dans le compte d'utilisateur, est exclu après la fin des rapports d'utilisation, car celles-ci sont supprimées au plus tard à l'expiration des délais de sauvegarde. Sont exclues de la suppression les données qu'Abacus est légalement ou contractuellement tenue de conserver, ainsi que les données qui sont nécessaires à d'autres fins, comme la facturation ou l'encaissement des prestations fournies.

23. Modifications du contrat, autres dispositions

Abacus se réserve en tout temps le droit de modifier les présentes CG, l'étendue de l'utilisation des portails et services ainsi que les prix. Les modifications seront communiquées au participant ou au détenteur par écrit ou d'une autre manière (p. ex. par e-mail, au sein du portail ou lors de l'inscription). Elles seront considérées comme acceptées si les rapports contractuels ne sont pas résiliés par écrit, ou tout au moins par signature électronique simple, dans un délai d'un mois à compter de leur notification. En cas de modification, le participant et le détenteur n'ont aucune prétention vis-à-vis de l'organisateur ou d'Abacus.

Toute compensation de prétentions du participant/détenteur avec des prétentions de l'organisateur/d'Abacus est exclue.

L'application des éventuelles conditions générales d'achat ou de vente du participant/du détenteur est exclue.

Si certaines dispositions des présentes conditions devaient s'avérer inefficaces ou nulles, cela n'entraînerait pas l'inefficacité ou la nullité des autres dispositions. Dans ce cas, les dispositions inefficaces ou nulles seront remplacées par des dispositions se rapprochant le plus possible de leur but économique. Il en va de même en cas de lacune du contrat.

Le droit suisse est applicable, à l'exclusion du droit international privé et de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises. Le for exclusif pour tout litige est au siège de l'organisateur.

Les présentes CG existent en plusieurs langues. En cas de divergences ou de contradictions, la version allemande fait foi.